

**Leçons de littérature dans les lycées franciliens  
Edition 2021-2022**

**APPEL A CANDIDATURES DES LYCEES**

La Région Île-de-France lance un appel à candidatures pour les Leçons de littérature dans les lycées franciliens pour l'année scolaire 2021-2022.

**1. Présentation**

Les leçons de littérature dans les lycées, encouragent la rencontre des jeunes avec les auteurs et la littérature, dans une logique d'éducation artistique et culturelle.

Créées en 2017, les leçons de littérature sont des conférences d'auteurs originales qui invitent les jeunes à découvrir l'imaginaire d'un auteur, ses réflexions sur l'écriture, ses lectures, ses sources d'inspiration, son regard sur les grands enjeux de la littérature...

Liens à consulter, pour en savoir plus sur les éditions précédentes :

- [Présentation du programme sur le site de la Région Ile-de-France](#)
- [Extraits vidéo de quelques leçons de littérature](#)
- [Liste des auteurs invités sur les précédentes éditions](#)

**2. Lycées visés par l'action**

L'action s'adresse aux élèves de seconde, première et terminale de toutes filières, des lycées publics ou privés sous contrat Éducation nationale, d'enseignement général, professionnel, agricole. Elle repose sur l'engagement d'équipes enseignantes volontaires.

Dans chaque lycée, un professeur est coordinateur du projet et une leçon de littérature regroupe entre trois et cinq classes entières ou groupes de spécialités en effectif complet.

**3. Partenariat avec les bibliothèques**

L'action favorise et encourage les partenariats avec les bibliothèques locales. L'implication de ces dernières peut prendre plusieurs formes: préparation et/ou prolongement de la leçon, présentation de l'auteur et de sa bibliographie, prêt de livres au CDI, accompagnement des lycéens dans leur découverte de la littérature contemporaine...

*En cas d'impossibilité de partenariat avec une bibliothèque, merci de contacter la Maison des écrivains et de la littérature (Mél).*

**4. Déroulé de la leçon de littérature**

La leçon de littérature s'organise sur un créneau de 2 heures. **La date et l'horaire en sont fixés en tenant compte des agendas du lycée et de l'auteur invité.**

La leçon rassemble les lycéens dans une salle adaptée, équipée **si possible** d'une sonorisation **et permettant en tous cas la prise de parole de l'auteur dans de bonnes conditions.**

Après ouverture de l'événement par un membre du lycée (proviseur, professeur référent), l'auteur prononce sa leçon. Elle dure 45 minutes et elle est suivie d'un échange libre de 30 minutes ou plus entre les lycéens et l'auteur.

En cas de difficultés dans l'accueil des élèves (ex : contexte de crise sanitaire), il pourra être proposé d'organiser la leçon selon d'autres modalités, par exemple en visioconférence.

## **5. Appel à candidatures**

Les établissements souhaitant candidater pour l'accueil d'une leçon sur l'année 2021/2022 doivent remplir la fiche de candidature en ligne accessible [ici](#) ou en suivant ce lien : <https://forms.gle/zK8wnKAq84Wge2Fx8>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 juin 2021.

Une réponse sera adressée par mail début juillet 2021, au proviseur et au coordinateur, après sélection des établissements par un comité (Conseil régional, Rectorats, Més).

### **En candidatant, les établissements s'engagent :**

- ✓ à désigner un coordinateur en leur sein, pour l'organisation et le suivi du projet
- ✓ à proposer plusieurs dates pour organiser la leçon (entre le 15 novembre 2021 et 30 avril 2022)
- ✓ à ne pas se dédire après engagement sur une date
- ✓ à coopérer avec leur bibliothèque partenaire
- ✓ à réunir les conditions techniques et matérielles nécessaires au bon déroulement de la leçon, et notamment à prévoir une salle adaptée dans le lycée ou dans un équipement situé à proximité
- ✓ à accueillir dans de bonnes conditions l'auteur invité
- ✓ à rester en contact avec l'organisateur à toutes les étapes de l'action, et répondre à un questionnaire bilan à l'issue de la leçon

Il peut être intéressant d'inscrire l'action sur la plateforme ADAGE ainsi que dans le volet culturel du projet d'établissement

## **6. Calendrier prévisionnel de l'action**

- 25 mai 2021 : lancement de l'appel à candidatures
- 18 juin 2021 : date limite de dépôt des candidatures
- Début juillet 2021: notification aux 100 lycées participants. Les équipes reçoivent à cette occasion un vadémécum
- Septembre/octobre 2021 : courrier d'engagement à faire signer par les proviseurs et mise en place du calendrier des leçons
- Octobre 2021 : grande réunion de lancement avec les coordinateurs des lycées et les représentants des bibliothèques. La date, l'horaire et le lieu de la réunion seront précisés ultérieurement
- Entre le 15 novembre 2021 et le 30 avril 2022 : mise en œuvre effective des leçons

## **7. Contacts**

La Maison des écrivains et de la littérature est chargée par la Région Île-de-France de la mise en œuvre de cette action.

Elle peut offrir un appui aux équipes intéressées pour présenter leur candidature.

Maison des écrivains et de la littérature :

Garance Jousset [g.jousset@maison-des-ecrivains.asso.fr](mailto:g.jousset@maison-des-ecrivains.asso.fr) - 01 55 74 60 93